

OBJET

N°48/2018

**Installation des
nouveaux délégués
de la commune de Saint-
Romain-De-Lerps**

Ainsi fait et délibéré les jour,
mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.

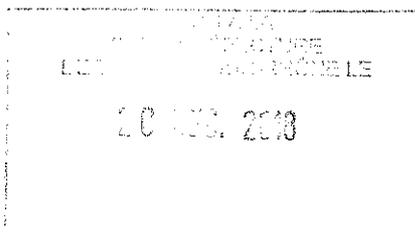


Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-1 DU CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.



L'an deux mille dix-huit, le douze décembre, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : **46**

Qui ont pris part au vote : **36** (4 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : **29 novembre 2018**

Présents votants : MM : Olivier AMRANE (pouvoir Philippe BONNEFOY), Christian ALIBERT, Antoine DE PAMPÉLONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Daniel GUEZE, Stéphane LAFAGE, Patrick DERIVAZ, Gilbert BOUVIER, Germaine TRACOL (suppléante Gérard GLORIEUX), Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Guy FAURE, Laurent BRUNEL, Michel CIMAZ (pouvoir Michel DELOCHE), Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Éric BOURRY, Michel MOULIN, Gilles BRUN, Stephan CHABOUD, Jean-Marc SITAR, Pierre LUYTON (pouvoir Éliane BLACHE), Jacques-Henri ROCHE, Gérard CHAPUIS, Christian AUDEMARD (pouvoir Patrice POMMARET), Yohan BLANCHARD, Marcel FRECHET et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY .

Absents excusés : MM : Philippe PONTON Dominique DUPRET Philippe BONNEFOY (pouvoir Olivier AMRANE) Thierry DUFOUR Laurent COURBIS, Michel REYNAUD, Gérard GLORIEUX (suppléante Germaine TRACOL), Michel DELOCHE (pouvoir Michel CIMAZ), Daniel FAYARD, Gilles LEBRE, Michel BRET, Éliane BLACHE (pouvoir Pierre LUYTON) , Hervé COULMONT , Patrice POMMARET (pouvoir Christian AUDEMARD), et Fabrice CHIROUZE.

Secrétaire de séance : M. Laurent BRUNEL.

LE RAPPORTEUR : M. Olivier AMRANE, Président.

Par délibération n°18 du 24 août 2018, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Romain-De-Lerps a désigné les nouveaux représentants de la commune qui siégeront comme délégués du syndicat.

Il est donc procédé aujourd'hui à l'installation de ces nouveaux membres du comité syndical.

DELIBERATION :

Vu les articles L.2121-33 et L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 5.1.1 et 5.1.2 des statuts du syndicat Crussol-Pays de Vernoux,

Vu la délibération susvisée du conseil municipal de la commune de Saint-Romain-De-Lerps ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

déclare : Monsieur Michel BRET et Monsieur Jean-Marc SITAR en qualité de délégués titulaires.

- **charge** Monsieur le Président de modifier en conséquence le tableau du comité syndical.